CHU
BESANÇON
FRANCHE-COMTÉ
Hôpital Jean Minjoz
Direction générale

3 boulevard Alexandre Fleming
25030 Besançon cedex
—
03 81 66 81 66
—
chu-besancon.fr

Besançon, le 19 octobre 2026

Décision n° 2026/37 relative à l'approbation du Projet médical partagé du Groupement hospitalier de territoire Centre Franche-Comté

Vu le code la santé publique et notamment ses articles L. 6132-1 à L. 6132-6 instituant les groupements hospitaliers de territoire ;

Vu le décret n° 2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire ;

Vu l'arrêté portant adoption du projet régional de santé ;

Vu le décret du 28 octobre 2025 relatif à la fusion-absorption du Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman d'Avanne-Aveney, du Centre de long séjour Bellevaux à Besançon et du Centre de soins et de réadaptation les Tilleroyes de Besançon par le CHU de Besançon ;

Vu l'avis du Directoire du 21 avril 2026 ;

Vu l'avis de la Commission médicale du groupement du 17 juin 2026 ;

Vu l'information de la Commission des soins infirmiers de rééducation et médico-techniques le 24 juin 2026 ;

Vu l'information du CSE le 26 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Commission médicale d'établissement du 30 juin 2026 ;

Vu l'avis du Conseil de surveillance du 15 octobre 2026 ;

Le Directeur Général décide

Article 1 :

Le Projet médical partagé du Groupement hospitalier de territoire Centre Franche-Comté est adopté tel que présenté en instance.

Article 2 :

La présente décision est portée à l'information des personnes concernées et prend effet à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Centre Hospitalier Universitaire de BESANÇON (DOUBS)

Thierry GAMOND-RIUS
Directeur Général